



Location Matériel de plein air

Le matériel de plein air est loué sous réserve d'un chèque de caution de 153 euros pour le matériel, de 200 euros par barnum et 750 euros pour la remorque. La prise du matériel se fera le vendredi à 16 heures et sera restitué le lundi à la même heure.

La remorque frigo ne doit en aucun cas quitter le territoire de la commune et la personne qui l'emprunte doit être titulaire du permis remorque.

Lu et approuvé,

M. Mme ou Association :

Adresse :

Matériel réservé pour le :

Signature :

Matériel emprunté	Nombre disponible	Prix en euros	Nombre	Coût
Tables + bancs 197x57	29	3 euros		
Barrières de sécurité	28			
Remorque frigorifique	1	30 euros		
Chapiteau (uniquement aux associations)	3 de 6mx3m			

Chèque de caution remis le :
L'intéressé ,

Le Maire,

Matériel rendu le :

Chèque de caution rendu le :

Matériel payé le :

Par chèque/numéraire

Eventuellement matériel dégradé :

L'intéressé,

Le maire,